

Déclaration commune SEP-UNSA, EPA-FSU, SNPJS-CGT, Solidaires JS
Report OTE Jeunesse et Sports, concours et formation professionnelle statutaire CEPJ

Réunies en intersyndicale sectorielle « Education populaire Jeunesse » les organisations SEP-UNSA, EPA-FSU, SNPJS-CGT, Solidaires JS ont échangé sur le report de l'organisation territoriale de l'Etat.

Dans le champ « Jeunesse et Sports » cette décision a pour conséquence de reporter du 01/06/2020 au 01/01/2021 l'effectivité de la mise en place des DRAJES. Elle a aussi pour conséquence de laisser perdurer l'autorité de gestion RH des ministères sociaux et le maintien des DDCS/PP, DR(D)JSCS et DJSCS. Cette situation, inhérente au contexte consécutif à la crise sanitaire en cours, va avoir des conséquences délicates à gérer pour des collègues en mal-être dans nombre de services départementaux interministériels. Une vigilance accrue devra être opérée sur ce sujet.

De manière unanime les quatre syndicats considèrent que la période ouverte du 01/06/2020 au 01/01/2021 doit être à mise à profit pour améliorer le dialogue social sur les territoires concernés par les futures DRAJES placées auprès des Rectorats de Région. Dans un trop grand nombre d'entre elles les personnels n'ont toujours pas de visibilité sur leur avenir, sur l'assurance des transferts de missions et profils d'emploi à iso périmètre, sur l'implantation géographique des futurs services aussi bien en départements qu'en régions.

Pour sécuriser les personnels, pour préfigurer les futures configurations et nouvelles organisations du travail à mettre en place dès janvier 2021 **nous demandons l'effectivité de l'animation des réseaux JES confiés aux DRAJES**, en particulier ceux consacrés à l'éducation populaire et aux questions des jeunes. **Rien ne s'oppose, en bonne intelligence avec les actuels chefs des services maintenus, à ce que cette préfiguration entre en pratique dès le 01/06/2020. Tous les agents concernés par les transferts aux Rectorats et DSDEN doivent être sollicités dans une démarche proactive**, pour contribuer et échanger sur les outils à prévoir pour rendre plus efficaces les complémentarités et réciprocitys entre les niveaux régional et départementaux. Les cloisonnements issus de la RéATE sont en effet à dépasser et cela se prépare et doit être partagé avec les agents. Nous demandons également lors de ces temps de travail que la DJEPVA réaffirme les champs d'intervention des CEPJ au travers des 6 nouvelles spécialités et accompagne les PTP dans le processus de mise à jour.

Dans un ordre d'idée complémentaire, le concours CEPJ 2020 étant retardé, les organisations SEP-UNSA, EPA-FSU, SNPJS-CGT, Solidaires JS demandent qu'une réflexion partagée avec elles soit enfin organisée. Ce report donne le temps de convoquer **un groupe de travail urgent associant toutes les organisations représentatives au CTM syndiquant les agents concernés** pour évoquer la formation statutaire 2021 (concours 2020 désormais). **Nous rappelons également notre demande de voir les syndicats associés au comité de pilotage pédagogique de la « FIS »**. Pour 2022, nous demandons aussi un moment d'échanges syndicats/DJEPVA pour évaluer et poursuivre l'adaptation de la FIS et l'extension du concours aux spécialités des CEPJ complémentaires à celles ouvertes en 2020. Par ailleurs, dans la suite de la refonte du concours de CEPJ, nous confirmons vouloir un entretien avec le jury 2020 et/ou sa présidente pour exposer et faire partager nos points de vigilance.

Enfin, nous estimons que la refonte des spécialités, leur meilleure prise en compte dans un maillage territorial plus efficace améliorant les qualités d'expertise à porter sur les politiques publiques, doivent conduire à **revoir profondément la formation professionnelle et le PNF**. Il s'agit là d'un aspect incontournable pour reconstruire des réseaux professionnels locaux et nationaux accompagnant l'effort de reconstruction à accomplir et assurer.

Déclaration réalisée en visioconférence ce jour, 06 avril 2020